

**Commission Paritaire
Nationale de l'Emploi et
de la Formation
Réunion du 08/10/2014**

**INSCRIPTION DES CQP CONSEILLER RETRAITE ET CONSEILLER PROTECTION
SOCIALE DANS LA LISTE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES FORMATIONS
ELIGIBLES AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Par un courrier du 18 septembre 2014, le comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF) invite chaque CPNEF à lui transmettre avant le 15 octobre 2014 les certifications/formations qu'elle souhaiterait voir intégrées dans la liste nationale interprofessionnelle (LNI) des formations éligibles au CPF.

Il est proposé d'inscrire le CQP Conseiller retraite, inscrit au RNCP, et le CQP Conseiller protection sociale dans la liste nationale interprofessionnelle du COPANEF.